



CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMISSION ENVIRONNEMENT

RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2011 COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. La Commission environnement du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Yeun Elez s'est réunie le 8 novembre 2011 à Loqueffret, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Jean-Victor Gruat.
2. Etaient en outre présents Olivier Magoariac (Brennilis), Yves le Floc'h et Régis le Goff (la Feuillée), Jean Cotten (Plouyé), François Thouement (Saint Rivoal). Excusés : Vincent Vigouroux (Brasparts), Guy Gayon (Loqueffret).
3. **Activités dans les différentes communes de la CCYE dans le domaine de l'environnement et du développement durable** – Les représentants de **Brennilis** ont fait part des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un agenda 21 communal, avec la rédaction d'un document de diagnostic et d'objectifs préliminaires, ainsi que la constitution d'un comité directeur regroupant représentants du Conseil municipal, du monde associatif, des partenaires institutionnels de la commune et du monde économique (voir <http://www.brennilis.com/agenda21/>). Ils ont fait rapport sur la procédure ayant abouti à la déclaration d'utilité publique du captage d'eau potable après plus d'une décennie de discussions et d'études. Un arrêté réglementant les déchets a été pris en mars 2011 (<http://www.brennilis.com/conseil/arretes/MUNICIPAUX/2011/dechargessauvages23MAR11.pdf>). A **Saint Rivoal**, la salle communale a été équipée en panneau solaire et est chauffée au bois. La VRD de l'éco-lotissement est en cours de réalisation. Un arrêté de protection biotope est en préparation, ainsi qu'une analyse d'impact sur la présence de moutons sur la lande entourant la montagne Saint Michel (le concept de « lande » faisant lui-même l'objet d'une étude). Une habitation consommant très peu d'énergie grâce à un isolat naturel a été réalisée sur le territoire de la commune. Il a été signalé que 20 à 40 % des repas de la cantine scolaire pouvaient être considérés comme « bio », la responsable de la cantine ayant bénéficié d'une formation en diététique. A **Plouyé** la discussion autour du PLU en cours d'élaboration comporte un volet de définition des zones humides qui est assez complexe. Le bâtiment des Associations, en cours de finalisation, est de Haute Qualité Energétique (cloisons, couverture, chauffage ...). Il s'intègre par ailleurs particulièrement bien dans le paysage. A **La Feuillée** la rénovation de la salle polyvalente fait largement appel au bois. Le soutien de l'ALECOB aux économies d'énergie entre dans une phase opérationnelle avec le début de la collecte des factures d'électricité pour analyses. La municipalité envisage d'engager une action pour lutter contre l'abandon de véhicules à l'état d'épave ou de quasi-épave sur la voirie communale. L'opération foncière « Espaces naturels sensibles » du Conseil général se poursuit sur **l'arrière Venec et l'Ellez**, même si certaines négociations s'avèrent difficiles et sont parfois peu suivies. Les écoles du RPI **Brennilis-La Feuillée-Loqueffret** bénéficieront le 25 novembre de la visite d'une exposition itinérante sur les économies d'eau à la maison organisée par l'association Eau et Rivières de Bretagne (<http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr/pdf/expo-ecodo-presentation.pdf>). Cette activité, disponible pour un coût modeste (92 € pour la journée à Brennilis) pourrait intéresser d'autres communes. Il a été fait mention par le représentant de St Rivoal de la possibilité d'associer l'exposition à l'initiative Eau prévue dans le cadre des activités de la bibliothèque municipale. Il a par ailleurs été mentionné que, dans le cadre du **RPI Brennilis-La Feuillée-Loqueffret**, le groupe de contact inter-municipal se réunirait prochainement pour apprécier les adaptations requises par les nouvelles dispositions réglementaires concernant la restauration scolaire – voir <http://www.brennilis.com/ecole/cantine/>). La préparation pour se mettre en conformité avec ces

dispositifs pourrait permettre d'introduire davantage de bio dans les menus, et fournira l'occasion d'un dialogue constructif avec les responsables locales de restauration scolaire.

4. Perspectives de collaboration avec des associations d'intérêt communautaire – La Commission a relevé que, la collaboration avec des associations d'intérêt communautaire faisant désormais partie des compétences communautaires, les initiatives allant dans ce sens pourraient améliorer le coefficient d'intégration fiscale de la CCYE, et partant le montant de la DGF qui lui est allouée¹. En se basant sur l'expérience de la Commission environnement du Pays COB, la Commission a constaté que, outre les considérations à suivre concernant les plantes invasives (§ 5 ci-dessous) des initiatives communautaires de travail avec des associations environnementales pourraient être envisagées dans des domaines comme l'amélioration des chemins communautaires (accessibilité handicapés, passerelles, didacticiels), l'étude de la faune et de la flore, la promotion de l'éco-tourisme (marchés de producteurs, fêtes de la pomme et des champignons) et bien d'autres encore.

5. Plantes invasives – La Commission a pris note avec grand intérêt de la proposition d'inclure dans le contrat de pays une action de lutte contre les plantes invasives conduite avec l'association Bretagne Vivante sur le territoire des communes de Botmeur, Brasparts, Brennilis, La Feuillée et Loqueffret. Elle a entériné dans son principe le contenu de la note descriptive et de la fiche technique ci-jointes, étant entendu que les détails du programme y compris son volet dépense restent à affiner. La Commission a par ailleurs pris note des contacts établis entre la municipalité de Brennilis, l'association Bretagne Vivante et le PNRA pour apprécier les possibilités de mettre en œuvre dans le cadre de la zone Natura 2000 des Monts d'Arrée Centre et Est le volet Lutte contre les plantes invasives inclus au document d'objectifs – et a souligné que cette intervention s'associerait opportunément à celle envisagée pour inclusion dans le contrat de territoire.

6. Centrale à Cycle combiné gaz – La Commission a constaté que certains points techniques restaient difficiles à comprendre pour ses membres dans le fonctionnement d'une centrale telle que celle envisagée par EDF, par exemple l'importance relative des rejets de CO₂ envisagés au regard des émissions actuelles, même si cet impact n'est pas réellement local. La Commission a également confirmé qu'il serait nécessaire, lors de l'élaboration de l'étude d'impact d'une éventuelle implantation sur le site de Brennilis, de disposer de la part des associations conduisant des projets environnementaux dans la zone d'une description précise des paramètres et valeurs à ne pas dépasser pour ne pas risquer de nuire à leurs programmes et à la faune ou à la flore en général.

7. Questions diverses – La Commission a noté que le **PNRA** souhaitait consulter le public et ses membres sur l'avenir des parcs régionaux. Les Conseils municipaux et le Conseil communautaire lui-même seront appelés à se prononcer sur cette question. Le site de référence est <http://www.pnr-armorique.fr/Acces-directs/Actualites/Reflexion-sur-le-devenir-des-Parcs-naturels-regionaux-en-France-habitants-du-Parc-vous-etes-invites-a-participer-au-debat>

La Commission a également souhaité être informée des progrès accomplis dans le cadre du projet de réintroduction de la **mulette perlière** porté par Bretagne Vivante. Il a été précisé à cet égard que, une année après le lancement du programme LIFE un point sur les différentes actions menées et une présentation des premiers résultats et perspectives pour les mulettes de l'Elez aurait lieu le 28 novembre de 9 heures à midi à la salle polyvalente de Brennilis.

Jean-Victor Gruat, 8 novembre 2011.

¹ Le coefficient d'intégration fiscale mesure la part des ressources communautaires allouées directement à l'exercice des compétences communautaires. Ce coefficient est particulièrement faible dans la CCYE par rapport à la moyenne finistérienne. Ceci affecte négativement le montant de la dotation globale de fonctionnement DGF allouée par l'Etat à la communauté de communes.

Voir <http://www.brennilis.com/CCYE/rapportinterco2010.PDF>



COMMUNE DE BRENNILIS

PROPOSITION CONTRAT DE TERRITOIRE CCYE LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES COMMUNES RIVERAINES DU RÉSERVOIR SAINT-MICHEL

1. En collaboration avec l'association Bretagne Vivante – SEPNB, la commune de Brennilis a procédé en août 2010 à un inventaire des plantes invasives sur son territoire. A la suite de cette action, la municipalité a conduit un travail de sensibilisation sous forme de distribution de dépliants à toute la population résidente, de signalisation des remblais potentiellement contaminés et de réalisation d'une affichette mettant en garde contre les risques inhérents au fauchage partiel notamment des grandes renouées.
2. Le rapport de Bretagne Vivante proposait un certain nombre d'initiatives susceptibles d'enrayer la progression des plantes invasives, comme le fauchage systématique, l'arrachage avec brûlage en milieu sécurisé, le bâchage de longue durée, la mise en concurrence avec des espèces locales comme le frêne ou le blé noir. Le rapport signalait également que la contamination par les plantes invasives n'était pas limitée à Brennilis, mais concernait toutes les communes riveraines du lac Saint Michel et probablement la commune de la Feuillée.
3. Saisie de la question en novembre 2009, la Commission environnement du Conseil communautaire avait en fait effectivement conclu que, compte tenu de la menace que représentent les plantes invasives pour la biodiversité, une action concertée de différentes communes affectées serait importante, mais que *« le coût de ces opérations (étant) cependant relativement élevé, (...) il serait peut-être préférable, avant de soumettre une proposition d'action communautaire à laquelle seraient intéressées outre Brennilis au moins Botmeur, la Feuillée et Loqueffret, de se livrer à des opérations pilotes dans le cadre communal, suivies d'échanges d'expériences et de mises en commun des leçons tirées. »*
4. En août 2010, répondant à une demande de portée générale du Président du Comité de Programmation LEADER du Pays COB, une fiche de projet était élaborée et transmise, proposant d'impliquer les quatre communes riveraines du réservoir Saint Michel dans une action de suivi. La commission Environnement du Conseil communautaire en était informée lors de sa session de novembre 2010. Cependant, faute probablement de fonds disponibles, aucune suite n'a été enregistrée à cette demande.
5. En juillet 2011, à la suite d'une réunion de restitution de l'inventaire des plantes invasives du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aulne, site géré par le pays COB, il a été constaté qu'il serait judicieux de solliciter, dans le cadre de la lutte contre les invasives auprès du réservoir Saint Michel, les autorités en charge de la zone Natura 2000 des Monts d'Arrée Centre et Est, confiée au PNRA. La lutte contre les invasives figure effectivement au document d'objectifs de cette zone Natura 2000. Même si le périmètre concerné au sein de la zone Natura 2000 FR5300013 est inférieur à celui affecté par les plantes invasives dans les communes riveraines, une action de protection de ladite zone serait significative et utile.
6. Pressenties par la municipalité de Brennilis, les autorités du Parc ont répondu favorablement, ce dont a été informé le Comité consultatif environnement de Brennilis, réuni le 20 octobre 2011.
7. L'animatrice Environnement du pays COB, qui se tient informée des travaux du

Comité consultatif de Brennilis et de la Commission environnement de la CCYE, a alors signalé que, dans le cadre de la révision en cours des programmes liés au contrat de territoire, l'inclusion d'actions de lutte contre les invasives était envisageable.

8. Une fiche de projet a donc été établie, qui doit transiter par la Communauté de communes pour être éventuellement incluse dans notre portefeuille d'actions au titre du contrat de territoire. Le coût prospectif de l'opération a été estimé à quelque 16.000 € sur 3 années. La part du Conseil général pour ce genre d'opérations étant de l'ordre de 30 à 40%, c'est environ 10.000 €, répartis sur trois exercices budgétaires, que la Communauté de communes et les communes bénéficiaires devraient mobiliser. Une aide du PNRA pourrait également être envisagée au titre de Natura 2000.
9. L'inclusion d'une activité de lutte contre les invasives dans le Contrat de territoire de la Communauté de communes présenterait différents avantages. Cela permettrait notamment:
 - ✓ de donner un contenu à la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » assez peu mobilisée dans le cadre des actions communautaires;
 - ✓ par corollaire, d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale de la Communauté de communes, dont le faible niveau (inférieur à 20%) affecte négativement la DGF allouée à notre communauté (moins de 32 € par an et par habitant contre 50 à Pleyben et 102 à Poher communauté)
 - ✓ grâce à l'implication de Bretagne Vivante et d'une association de réinsertion sociale à identifier, de fournir un exemple de mise en œuvre de l'« aide aux associations » introduite en 2009 dans les statuts communautaires
 - ✓ de donner de la Communauté de communes l'image, conforme à la réalité, d'une entité soucieuse d'œuvrer à la fois au dynamisme économique de son territoire (par exemple par le biais de l'implantation de bases industrielles) et à la protection scrupuleuse de son environnement, dont la biodiversité menacée par les plantes invasives est un élément essentiel.
10. Les propositions d'actions à inclure dans le contrat de territoire doivent être transmises pour le 20 novembre 2011. Entre-temps, les échéances suivantes ont été fixées:
 - ✓ réunion de la commission environnement du Pays COB le 3 novembre;
 - ✓ réunion de la commission environnement de la CCYE le 8 novembre;
 - ✓ rencontre municipalité de Brennilis-Bretagne Vivante-PNRA/Natura 2000 le 9 novembre 2011.
11. Sauf avis contraire des instances compétentes de la Communauté de communes, la question d'une inclusion dans les propositions de contrat de territoire de la lutte contre les invasives sur les communes les plus touchées du territoire (Botmeur, Braspars, Brennilis, La Feuillée, Loqueffret) servira de base de travail lors des discussions à venir. Il serait cependant utile d'avoir aussi rapidement que possible une réaction initiale sur l'intérêt suscité à l'interne par cette démarche, et la hauteur de l'engagement financier qui serait éventuellement envisageable.

Jean-Victor Gruat
31 octobre 2011.

Période 2012 – 2015
Pays COB / Contrat de territoire 29
Projet

Intitulé de l'opération

Lutte contre les plantes invasives pour maintenir la biodiversité du territoire.

Enjeu du Contrat

Ralentir la progression des plantes invasives, sur les communes riveraines du Lac Saint Michel.

Thématique

Valoriser conjointement l'activité touristique autour de l'eau et de la nature

Identité du demandeur

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Yeun Ellez – Commission Environnement

Adresse :

Tél :

Fax :

Contact :

E-mail :

Objectif de l'opération

Organiser de manière efficace la lutte contre la prolifération de certaines espèces de plantes invasives menaçant la biodiversité sur la commune de Brennilis dans les zones protégées, et sur les territoires alentours

Descriptif de l'opération

Cette opération a été initiée au sein du Comité consultatif Environnement de la Commune de Brennilis. La démarche a été entérinée par la Commission Environnement du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Yeun Elez dont font partie les communes partenaires dans l'opération (Brennilis, Botmeur, Brasparts, Loqueffret, la Feuillée).

Cette action est consécutive à l'étude réalisée en 2010, par Bretagne Vivante SEPNEB sur la commune de Brennilis. Cette étude s'est faite dans le cadre d'une convention d'objectifs liant les deux structures, pour mieux comprendre le fonctionnement d'espèces invasives (renouées notamment) qui progressivement envahissent les milieux naturels au détriment des espèces autochtones. Ce travail d'inventaire a donné d'excellents résultats en termes de compréhension du phénomène et d'identification des moyens possibles d'action. Il est donc maintenant envisagé de continuer l'opération en l'amplifiant, de manière à passer à une phase active permettant d'enrayer la progression des plantes invasives ciblées sur le territoire de Brennilis et sur les communes voisines et partenaires du projet partenaires (Brasparts, Loqueffret, Botmeur).

Il est prévu de cibler les espèces végétales suivantes :

- Balsamine de l'Himalaya : élimination par arrachage
- Herbe de la pampa : arrachage
- Renouées : expérimentation sur les stations les plus sensibles (susceptibles d'une extension rapide), par coupe, plantations concurrentes – frêne, blé noir -, bâchage ou arrachage avec séchage des produits et incinération.

Par ailleurs, l'opération inclut des actions de recensement; de vulgarisation. Elle sera conduite avec l'Association Bretagne Vivante SEPNEB et une association de réinsertion sociale.

Intérêt territorial (communal, intercommunal, départemental, régional)

Les communes concernées par l'opération sont celles de Brennilis, Brasparts, Loqueffret, Botmeur et la Feuillée. Ce projet s'est construit en concertation avec l'association Bretagne Vivante SEPNEB, et la Commission Environnement de la Communauté de Communes du Yeun Elez.

Résultats attendus

La progression des espèces invasives visées est stoppée. Ce résultat sera attesté par comparaison des cartographies des secteurs traités avec les données antérieures

Echéancier de la réalisation

2012 / 2014

Partenaires associés au projet

Bretagne Vivante, et communes concernées – PNRA pour la partie Natura 2000

Plan de financement

DÉPENSES		RECETTES	
Sensibilisation du public, Cartographie finale	8000 €	CC Yeun Ellez et partenaires (municipalités de Botmeur, Brasparts, Brennilis, La Feuillée, Loqueffret + Natura 2000 Monts d'Arrée Centre et Ouest)	10000 €
Travaux d'élimination des invasives sur 3 ans	8000 €	Conseil Général	6000 €
TOTAL	16000 €	TOTAL	16000 €

Avis du comité de suivi CT29

Avis du CA du Pays